



Conuite en état d'ivresse et pas au volant

Par **HANZO**, le **04/05/2010** à **17:11**

Bonjour, rnrnAlors que je me tenais debout derrière mon véhicule sur un parking privé, donc je ne conduisais pas, mon ex-épouse qui devait certainement passer par la appelle les gendarmes. Ceux-ci mon emmenés au poste et on relevés un taux d'alcoolémie de 1,25.rnrnSuspension de permis administrative de 6 mois, car ils estiment que je venais de rouler en état d'ivresse !rnrnPour ma part je pense qu'il s'agit la d'un abus de pouvoir !rnrnMerci de me donner un coup de main car évidemment je reçois une lettre de licenciement peu de temps après.rnrnCordialement.

Par **Tisuisse**, le **04/05/2010** à **19:46**

Bonjour,rnrnLe taux de 1,25 est en quoi ? milligramme par litre d'air expiré (donc vous avez soufflé dans l'éthylomètre) ou c'est en gramme par litre de sang (vous avez eu droit à une prise de sang) ?rnrnMême si vous étiez sur parking privé (parking de résidence est votre parking ou celui de votre ex ?) si ce parking n'est pas clôturé et s'il est accessible à tous véhicules, les FDO peuvent intervenir à tout moment et verbaliser. Pas de constatation possible sur cet argument.rnrnVous étiez à côté de votre voiture et vous veniez d'arriver donc il y a bien conduite sous l'emprise de l'alcool. Rien à réclamer, hélas !

Par **frog**, le **04/05/2010** à **21:13**

[citation]vous veniez d'arriver donc il y a bien conduite sous l'emprise de l'alcool.[/citation]rnl me semble qu'on constate des faits en droit pénal, qu'on ne relève pas des suppositions...

Par **Tisuisse**, le **04/05/2010** à **22:35**

Tout à fait exact mais il est possible que, en arrivant sur ce parking, il était au volant, c'est lui qui conduisait et les FDO le suivaient dans leur voiture. Nous avons déjà traité ce type de cas, je crois.

Par **HANZO**, le **04/05/2010** à **23:01**

pas du tout, les fdo sont arrivés une demi heure plus tard, et de plus j'ai bu après m'être arrêté et le contrôle représentait 1,25 à l'ethylo test, ils ont (estimés) que je venais de conduire sous l'emprise de l'alcool. Le parking en bordure de nationale sur lequel je me trouvais, appartient, d'après le cadastre, à des personnes du village.